

# A quelle date et comment l'ancien pays de Vaud est-il devenu Suisse?

Autor(en): **Dumur, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **21 (1913)**

Heft 12

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-18933>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

---

## A QUELLE DATE ET COMMENT L'ANCIEN PAYS DE VAUD EST-IL DEVENU SUISSE ?

(SUITE ET FIN)

---

La déclaration de novembre 1690, faite on ne sait trop par qui, ne renfermait, comme on l'a vu, rien de précis relativement au Pays de Vaud. Elle était entachée de réticence mentale et il semble bien qu'on ait voulu se ménager une porte de sortie.

Plus tard, on voit, en effet, le nonce et l'ambassadeur de Savoie se démener encore pour empêcher Uri, Schwytz et Unterwald de se prêter aux désirs de Berne. Cinq mois plus tard, les 25 février et 1<sup>er</sup> mai 1691, Schwytz, tout au moins, refusait nettement son adhésion définitive<sup>1</sup>.

On se demande si ce canton, c'est-à-dire le cœur même de la Suisse, a jamais pris un engagement positif au sujet du Pays de Vaud.

Pour ne pas nous montrer trop pointilleux, supposons qu'il l'a fait par la suite.

M. W.-Fréd. de Mülinen, dans son *Histoire de Berne*, résume la cause de la manière suivante :

« Il eût été indispensable de se préserver du côté de  
» l'ouest. Mais on eut une peine inouïe à faire entrer le  
» Pays de Vaud dans le lien fédéral, parce que les États

<sup>1</sup> Recès fédéraux, t. VI (II), p. 377.

» catholiques envisageaient toujours leur ami, le duc de Sa-  
» voie, comme le véritable possesseur de cette contrée. Ils  
» ne voulurent pas consentir à l'admission de Genève dans  
» la Confédération, bien que cette ville le désirât et que  
» Berne et Zurich l'eussent recommandée. Ils reconnurent  
» enfin, en 1690, le Pays de Vaud comme territoire fédéral ;  
» le nonce du pape et le duc de Savoie les détournèrent de  
» concessions plus étendues. »

\*

\* \*

Sur le vu de ces renseignements, on pourrait s'imaginer que le Pays de Vaud, comme territoire et habitants est devenu suisse en 1690 et que la question posée en tête de ces pages est ainsi résolue. Telle fut, nous devons le dire, notre première impression. Mais il convient d'examiner les choses de plus près.

A teneur des décisions prises dès 1583 à 1690, au sujet du Pays de Vaud, les cantons suisses, ou du moins la majorité d'entre eux, harcelés et fatigués par Berne, se résignèrent donc enfin à prendre ce pays (*die Waadt*) sous leur protection ou sous la garantie de la Confédération, à l'admettre dans le lien fédéral, à le reconnaître comme territoire fédéral.

C'est ainsi qu'on peut résumer et traduire les divers textes allemands tirés des procès-verbaux de la Diète, sauf peut-être à n'en pas rendre le sens exact, car ces expressions ne sont nulle part rapprochées les unes des autres, discutées et commentées. Pour leur donner leur juste valeur, il convient de ne pas se laisser prendre aux mots eux-mêmes et surtout de ne pas attribuer à ceux-ci la signification première qu'ils auraient aujourd'hui. Tâchons plutôt de nous reporter par la pensée au moment où un accord est intervenu et de rechercher quelle fut alors la véritable intention des parties.

\*

\* \*

Comme nous l'avons vu, les cantons suisses s'étaient de tout temps montrés les adversaires nés des Welches du Pays de Vaud et l'on ne voit pas qu'en 1583 et 1690 ils aient essayé de mettre la sourdine à leur antipathie naturelle. Les cantons de religion catholique manifestaient même sans cesse des sentiments d'animosité nettement caractérisés à l'endroit de ces hérétiques.

Et les uns et les autres se gardèrent donc bien d'entrer en rapport direct avec les Vaudois, d'esquisser en leur faveur un geste de réconciliation, de prononcer une parole généreuse et fraternelle. Jamais ils ne songèrent à leur reconnaître les moindres droits politiques en matière fédérale. L'eussent-ils voulu qu'ils se seraient immédiatement heurtés à l'opposition de Berne et à sa politique ombrageuse. Au surplus, depuis l'abolition des anciens États de Vaud, les villes et communautés de ce pays avaient perdu toute cohésion et toute autonomie, de telle sorte qu'il eût été bien difficile de leur proposer quoi que ce fût.

C'est Berne seule, qui en 1545 entra en pourparlers avec les cantons au sujet du Pays de Vaud et qui poursuivit ses instances jusqu'en 1690. C'est à cette vieille alliée personnellement que les cantons finirent par faire certaines concessions, plutôt par crainte de son ressentiment que par véritable amitié.

Nous sommes portés à croire que les habitants du Pays de Vaud ignorèrent complètement les longues démarches de leurs Seigneurs et maîtres auprès des Suisses. Si, par aventure, quelques rares initiés apprirent la décision finale de 1690, ils n'eurent guère sujet de s'en réjouir. Pour peu qu'ils connussent les clauses du Convent de Stanz, ils durent comprendre, en effet, que leur pays, qui avait été jusque-là sous la dure férule de Berne, allait se trouver en outre sous la menace continuelle des piques et des mousquets de tous les cantons, et que s'il faisait mine de vouloir briser ses

chaînes, il aurait immédiatement sur le dos treize geôliers au lieu d'un seul.

On peut affirmer que dans ces circonstances-là il ne se forma alors entre Vaudois et Suisses aucune amitié et surtout aucun lien politique.

D'ailleurs, notons-le bien, les négociations dont nous avons parlé roulèrent, en somme, sur la réception du Pays de Vaud dans les limites de la Confédération, c'est-à-dire sur une question de frontière et non sur celle de nationalité. Si ce pays fut admis dans le lien fédéral, c'était donc comme circonscription géographique et en tant que territoire seulement, pour fixer jusqu'où s'étendrait la garantie promise à Berne. Dès 1690, il fut implicitement entendu qu'en cas de guerre, les troupes de secours à fournir par les Confédérés ne s'arrêteraient plus à Morat, mais prêteraient leur assistance jusqu'à la nouvelle frontière du Jura. Quant aux populations du Pays de Vaud, il ne fut nullement question de modifier leur état politique; elles continuaient à être régies par le Convent de Stanz et devaient donc être maintenues sous le joug bernois.

En résumé, depuis 1690 comme avant, les Vaudois, infimes sujets des Seigneurs de Berne, restaient pour les Suisses sinon des ennemis, du moins des étrangers sans droits politiques par rapport à la Confédération. Depuis 1690 comme avant, le Pays de Vaud ne rentrait dans aucune des variétés de ressortissants et d'alliés qui, avec les cantons composaient le louable Corps helvétique. Le sort des moindres de ces alliés, celui par exemple de la minuscule République de Gersau, ou de la petite cité de Rottwyl, perdue en pleine Allemagne, paraissait mille fois plus important que celui du Pays de Vaud tout entier.

C'est dans cet esprit que les Suisses prirent leurs dernières décisions relativement à ce pays. Ils contractèrent envers

le gouvernement de Berne certaines obligations nouvelles, d'ordre militaire, et voilà tout.

\*  
\* \* \*

Cherchons maintenant à démêler les intentions de l'autre partie.

Si, pendant cent quarante-cinq ans bien comptés, depuis 1545, les Bernois manifestèrent avec tant d'ardeur leur désir de voir le Pays de Vaud placé sous la sauvegarde de la Confédération et s'ils poursuivirent ce but malgré toutes les rebuffades, c'est indubitablement qu'ils estimaient y avoir un intérêt majeur.

Une politique habile et ambitieuse leur dicta ces efforts répétés et une patience étonnante qui, plus d'une fois, dut coûter à leur orgueil.

Il serait vraiment naïf de penser que ces hauts et magnifiques seigneurs, si entichés d'eux-mêmes et si infatués de souveraineté, aient songé un seul instant à améliorer, si peu que ce fût, la misérable situation politique de leurs sujets romands. Tout démontre au contraire qu'obéissant à leur instinct de domination, ils poursuivirent sans cesse un but unique : la consolidation de leur gouvernement absolu.

Voyons plutôt :

En 1570, les États de Vaud, réunis à Payerne, émirent entre autres le vœu que les Seigneurs de Berne voulussent bien à l'avenir tenir leurs sujets romands « en même degré et qualité que leurs anciens sujets » (ceux du pays allemand).

La requête était certes plus que modeste; mais Leurs Excellences, loin de l'accueillir, répondirent évasivement que les coutumes des villes et communes n'étant pas encore fixées, on ne pouvait examiner la question <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Grenus. Documens, p. 257, 258.

Les Bernois ne se faisaient d'ailleurs pas faute de mépriser les Welsches en toute occasion et de leur jeter à la face leur qualité d'étrangers. C'était là une tare honteuse et indélébile. En 1612 encore, les choses en arrivèrent à ce point que les quatre bonnes villes du Pays de Vaud crurent devoir faire à ce propos une représentation sérieuse. S'adressant au gouvernement, elles disaient : « Nous prions Vos Excellences de faire en sorte que les bourgeois de votre ville » de Berne et autres vos sujets allemands soient avertis et à » iceux sérieusement interdit de n'user envers vos sujets du » Pays de Vaud de propos piquans, sarcasmes, mépris et » injures, sous prétexte qu'ils ne sont pas de même nation » et langage <sup>1</sup>. »

Messieurs de Berne, aussi bien ceux de la campagne que ceux de la ville, s'estimaient d'une essence très supérieure, sans doute de celle des demi-dieux sinon des dieux eux-mêmes. Si un habitant du Pays de Vaud eût osé prétendre qu'il était Bernois, on ne lui aurait pas permis de le répéter deux fois. Le Vaudois appartenait à une nation différente : c'était un Welsch (*ein cheibi Welsch*).

Les Bernois n'en refusaient pas moins de restituer le Pays de Vaud à la Savoie et voulaient garder pour eux cette belle province ; mais ils prétendaient l'exploiter sans jamais bourse délier. Au XVI<sup>e</sup> siècle et sans doute plus tard encore, l'idée saugrenue que le Pays de Vaud devait seul contribuer à la défense de son territoire en cas de guerre se répandit, en effet, dans plusieurs parties du canton de Berne, notamment dans l'Emmenthal <sup>2</sup>. Cette idée n'eut sans doute pas de peine à faire son chemin.

Rien ne caractérise mieux l'altier dédain des Seigneurs

<sup>1</sup> De Grenus, *Documens*, p. 379. — A. Tillier, *Histoire de Berne*, IV, p. 408.

<sup>2</sup> Alex. Daguët, *Histoire de la Confédération*, 7<sup>e</sup> édition, II, p. 106.

de Berne à l'égard du Pays de Vaud que leurs procédés après la guerre des paysans. Dans son épouvante et son désarroi, le gouvernement avait, comme on sait, appelé les Vaudois à son secours, en leur promettant le rétablissement de leurs anciennes libertés. Une fois hors de danger il ne trouva rien de mieux pour témoigner sa reconnaissance que d'asservir ses sauveurs d'une façon toujours plus étroite.

Après avoir ainsi violé leurs fallacieuses promesses de la façon la plus flagrante, les seigneurs de Berne pouvaient s'attendre à ce que leurs sujets, déçus et exaspérés, en arriveraient à des manifestations hostiles. C'est donc avec soulagement qu'en 1690 ils apprirent le succès de leurs négociations auprès des cantons suisses.

Dès ce moment ils furent à peu près hors d'inquiétude du côté de la Savoie et, dans l'intérieur du pays romand, se sentirent les coudées franches. Ils pouvaient désormais, en toute sécurité, tondre leur mouton d'aussi près qu'ils le voudraient et pressurer la vendange jusqu'à la dernière goutte. En cas de révolte des Vaudois, les Confédérés étaient maintenant tenus de prêter main forte sur simple réquisition, sans hésiter et sans rechercher qui avait tort ou raison, même si le magistrat bernois venait à commettre des abus de pouvoir. Telle était la doctrine du Convent de Stanz et du mandat de Baden du 12/22 mars 1653<sup>1</sup>.

Les Seigneurs de Berne ne tardèrent pas à profiter des facilités qui leur étaient ainsi accordées.

C'est surtout dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVIII<sup>e</sup> qu'on les voit abandonner toute retenue, gouverner à coup d'autorité et de la façon la plus arbitraire, fouler aux pieds les libertés et franchises du pays qu'ils avaient promis de respecter; interdire les assemblées des bonnes villes, dernier reste des États de Vaud, s'ingérer dans

<sup>1</sup> C. Hilty, Constitutions fédérales, p. 321, 322.

l'administration intérieure des communes, régenter dans tous les domaines. L'orgueil démesuré de la caste gouvernante s'accroît sans cesse à raison même de toutes ces usurpations.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la prétendue République de Berne est en réalité une sorte de monarchie hybride dans laquelle deux ou trois cents roitelets, qui se sont couronnés eux-mêmes affectent les allures d'un Louis XIV. Ces tyranneaux sont d'autant plus à charge qu'ils sont plus nombreux et que chacun d'eux veut attraper son morceau dans la curée générale.

Au cours de cette burlesque tragi-comédie le peuple s'habitue à courber la tête et en vient à se prosterner devant le trône (*sic*) des magnifiques Excellences de Berne.

\*

\* \*

Le lecteur qui aura suivi jusqu'ici cette lamentable histoire et qui cherchera à en dégager une conclusion, admettra, croyons-nous, que géographiquement parlant le Pays de Vaud est devenu suisse en 1690; mais il contestera qu'il en soit de même au point de vue politique, c'est-à-dire au vrai sens du mot.

Les démarches de Berne auprès des cantons de 1545 à 1690, probablement restées secrètes, n'ont pu être recueillies par la tradition. Elles n'ont en tout cas laissé aucune trace dans la mémoire des Vaudois. Parmi les auteurs qui, à différentes époques, ont écrit l'histoire du canton de Vaud, il n'en est aucun, sauf erreur, qui ait attiré l'attention sur les dates de 1583 et de 1690. Ces historiens ont estimé, avec raison, que les décisions prises alors par Zurich, Schaffhouse, Fribourg et Bâle puis par Lucerne et autres cantons, laissèrent subsister l'ancien régime qui pesait sur le Pays de Vaud et n'ouvrirent donc pas pour ce pays une ère nouvelle.

Le major Davel savait fort bien que le Pays de Vaud n'était pas suisse et il déplorait la chose. Au cours de ses méditations solitaires, il forma le projet de libérer la patrie vaudoise du joug bernois, mais pour en faire un quatorzième canton. Ce beau rêve lui coûta la tête.

Après ce tragique événement, les oligarques de Berne se crurent tout permis et, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur administration ne fut plus qu'une suite non interrompue de procédés arbitraires. Chacun connaît la ridicule accusation dirigée contre le pasteur de Mézières et le sot empressement avec lequel Leurs Excellences en voulurent faire un crime de haute trahison ou de lèse-majesté; on sait aussi les mesures draconiennes prises à la suite des banquets de Rolle et du Jourdil; l'invasion brutale du Pays de Vaud par les troupes allemandes, les enquêtes secrètes de la Haute-Commission; l'incarcération de MM. Rosset et Muller de la Mothe; la condamnation à mort d'Amédée de la Harpe, enfin les humiliations infligées aux députés des villes convoqués à Lausanne. Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur toutes ces infamies. Pour le malheureux Pays de Vaud, mis ainsi hors la loi, il ne restait plus qu'une issue : la révolution, et la révolution se fit.

Un opuscule imprimé à Lausanne en 1798 et intitulé : *Catéchisme de la Constitution helvétique*, laisse bien voir quelle était alors l'opinion courante sur la question qui nous occupe. On y lit entre autres les lignes suivantes :

« *Demande* : L'Helvétie n'était-elle pas une et indivisible ?

» *Réponse* : Non, c'était un assemblage informe de parties hétérogènes, inégales et disproportionnées; de gouvernements disparates; de rivalités mal éteintes, de cultes et de mœurs opposés. . . . .

» Plusieurs cantons avaient même des sujets. Ainsi le Pays de Vaud était placé sous la domination de Berne.

» *Demande* : Mais le Pays de Vaud ne faisait-il pas partie de la Suisse ?

» *Réponse* : Non. Il était sujet d'un canton suisse. Aujourd'hui, rendu à sa dignité, il s'associe à lui. »

Si les Vaudois n'étaient pas Suisses, ils aspiraient ardemment à le devenir pour échapper enfin à l'humiliante condition politique dans laquelle ils gémissaient depuis des siècles. Lorsqu'on eut fait miroiter à leurs yeux une Helvétie idéale, rajeunie, débarrassée d'institutions surannées, surtout du système féodal et oligarchique dont ils avaient tant souffert, ils l'acclamèrent avec enthousiasme.

Pour cette patrie ils voulaient vivre et mourir.

On sait qu'ils furent du nombre de ses meilleurs défenseurs.

La Constitution helvétique, rédigée par Ochs, fut adoptée le 9 février 1798 par l'assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud, puis, peu après par le peuple, votant par paroisses à mains levées.

Cette Constitution, quelque peu modifiée par Lecarlier (création du canton de l'Oberland), fut déclarée en vigueur pour toute la République, à Aarau, le 12 avril 1798.

C'est dès cette date que l'ancien Pays de Vaud est devenu véritablement suisse.

\*  
\* \* \*

Un mot encore.

Lorsqu'au mois de janvier 1798 une armée française pénétra dans le Pays de Vaud et bientôt menaça Berne, les douze autres cantons étaient incontestablement tenus de prendre les armes et de voler au secours de leur ancienne alliée. On sait comment ils ont accompli cette tâche. Quelques rares contingents se mirent péniblement en campagne, mais ne s'avancèrent que jusqu'à la ligne de l'Aar. Voyant qu'on les appelait à défendre une cause désespérée, ils firent

demi-tour et rentrèrent dans leurs foyers sans avoir tiré un seul coup de fusil.

Les auteurs qui ont écrit l'histoire de ces temps orageux n'insistent pas outre mesure sur cet épisode peu glorieux et nous pensons qu'ils font bien. Pour juger ce manque de solidarité, il convient, en effet, de se reporter au moment où il s'est produit. Or, nul n'ignore qu'au commencement de 1798 les idées nouvelles, nées de la révolution française avaient déjà pénétré un peu partout en Suisse et que la masse du peuple refusait de se sacrifier pour des gouvernements oligarchiques, égoïstes et vermoulus. Dans l'armée, les chefs tirés de l'aristocratie, n'étaient plus maîtres de leurs hommes.

Mais, puisque telle était la situation générale, pourquoi faut-il que certains écrivains cessent tout à coup de tenir la balance d'une main impartiale lorsqu'il s'agit du Pays de Vaud et des circonstances dans lesquelles s'est opérée son émancipation? Pourquoi donc s'acharnent-ils à faire des patriotes vaudois de cette époque des boucs émissaires qu'ils chargent de toutes les responsabilités? C'est toujours un pauvre moyen de réhabilitation que de rejeter sur autrui ses propres défaillances. Nos sévères accusateurs oublient bien facilement que pendant des siècles le Pays de Vaud avait été, soit par les Bernois, soit par les Suisses, méprisé, repoussé du pied et tenu complètement à l'écart. Ils oublient que ce pays, sans attache politique avec la Confédération, n'était tenu envers elle à aucun devoir quelconque. Quant au droit qu'il avait de secouer le joug bernois, personne aujourd'hui ne saurait le contester. Bonaparte avait déjà proclamé ce retentissant aphorisme qu'un peuple ne pouvait être sujet d'un autre peuple. Les meilleurs auteurs modernes considèrent aussi comme « un droit naturel et inaliénable celui qu'ont les peuples de se procurer l'indépendance ». « Ce droit, disent-ils, passe en légitimité celui de

certaines familles à régner sur les peuples. » (Dr C. Hilty, les *Cons. féd. de la Suisse*, p. 6).

Nous comprenons fort bien que de vieux patriciens bernois, jetés brusquement à bas de leur trône et encore sous le coup de cette chute douloureuse, aient jadis manifesté leur colère par d'aigres récriminations.

Mais, il est vraiment fort étrange qu'en plein XX<sup>e</sup> siècle des Suisses, qui ont la prétention d'enseigner le peuple, semblent regretter l'émancipation du Pays de Vaud. A les entendre les Vaudois de 1798 auraient trahi leur patrie ! Dans son indignation M. Gobat enfle la voix et veut stigmatiser le grand traître. Il choisit donc dans son carquois le trait qu'il pense être le plus acéré et décoche contre Fréd.-Cés. de la Harpe l'épithète de... « plat valet » ! C'est vraiment burlesque.

M. Ed. Secretan, dans la *Gazette de Lausanne* du 15 février 1901 et M. P. Maillefer dans la *Revue* du 8 février 1904, ont fait bonne justice de ces appréciations saugrenues. Nous renvoyons le lecteur à leurs patriotiques protestations.

B. DUMUR.

---

## CORRESPONDANCE DE F. C. DE LA HARPE AVEC D'ALBERTI DE 1828 à 1830

(Suite)

*De La Harpe à d'Alberti*

(en session de la Diète à Berne).

Lausanne, 5 août 1830.

Très cher, respectable et honoré concitoyen et ami,

Arrivez, arrivez ; je vous attends à Lausanne<sup>1</sup>. Vous logerez chez nous, avec Messieurs vos Collègues qui voudront bien me faire cet honneur. Je me fais une fête de vous revoir, de

<sup>1</sup> On se souvient de l'insistance avec laquelle, depuis plusieurs années, de la Harpe invitait d'Alberti à venir lui rendre visite à Lausanne. Voir lettre du 21 juillet 1830 dans le numéro d'octobre.